

14037

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Le Parc du château de Mellé de la Gournerie à Bretteville-sur-Laize (Calvados), y compris les arbres qui y sont plantés, la rivière la Laize qui y serpente et ses files, comprenant les parcelles cadastrales nos 80, 135, 156, 171, 179 à 187, 189 à 191, 218, 219, 224, 227, section C,

est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département du Calvados, au Maire de Bretteville-sur-Laize et à la propriétaire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ART. 3.

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation du site classé.

Paris, le 28 JUIL 1942

Par délégation spéciale
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire général des Beaux-Arts :

